

Type d'intervention : Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire : Chloé Neves

Signatures des cosignataires

Cosignataires :

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe :

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

MobiChablais Service de bus

Texte de l'intervention



Bus spéciaux MobiChablais: les nuits du 28 février au 4 mars 2025

En plus de notre offre nocturne habituelle que vous pouvez retrouver sur nos [horaires](#), profitez du Carnaval de Monthey et rentrez en toute sécurité grâce aux bus MobiChablais de Carna depuis la **GARE DE MONTHEY-VILLE** à destination de :

- Muraz – Aigle – Ollon de 00h00 à 05h00 chaque ½ heure > [Horaires à télécharger](#)
- Choëx à 00h00 / 01h00 / 02h00 / 04h00 / 05h00 > [Horaires à télécharger](#)
- Massongex – Bex de 00h30 à 04h30 chaque heure > [Horaires à télécharger](#)
- Troistorrents de 00h50 à 04h50 chaque heure > [Horaires à télécharger](#)

Titres de transport

Merci de vous munir d'un titre de transport valable.



Trains supplémentaires spécial cortège du 2 mars 2025

Deux trains spéciaux circuleront le 2 mars entre Aigle et Monthey avant et après le cortège:

Selon l'extrait ci-dessus tiré du site internet des TPC / MobiChablais, un service de bus a été mis en place durant le carnaval de Monthey du 28 février au 4 mars 2025

Il convient de saluer cette initiative qui aura permis à de nombreuses personnes de regagner en toute sécurité leur domicile. De plus, cela encouragera, peut-être et nous l'espérons, un recours plus régulier au transport public.

L'offre mise à disposition ne fait pas partie de la prestation régulière liant TPC et les communes à la lecture des horaires, cela vient à poser les questions ci-après.

Conclusion

Cette offre émane-t-elle des TPC avec l'accord des communes (Copil) ou sont-ce les communes (Copil) qui ont d'abord approché les TPC pour la mise en place d'une telle offre ?

Cette prestation hors convention MobiChablais a un coût ; TPC vous l'ont-ils présenté ? Quels en sont les conclusions ? Sera-t-elle facturée à part aux communes desservies ou fait-elle partie du coût annuel de fonctionnement de MobiChablais ?

Selon la réponse à la question ci-dessus, une subvention des cantons de Vaud et du Valais est-elle envisageable ?

Selon la réponse à la question ci-dessus, quelle est la clef de répartition entre les communes ?

Un bilan du nombre de passagers transportés a-t-il ou sera-t-il établi ?

Ce service de bus est-il appelé à être reconduit les prochaines années pour le carnaval ?

Un tel service de bus est-il prévu pour d'autres manifestations d'envergure, par exemple la Fête de la Musique (Monthey) ou la Braderie à Aigle ?

Collombey-Muraz, le 13 mai 2025

1^{er} signataire : Chloé Neves

